

STRASBOURG

Strasbourg, situé sur la rivière de l'Ill, à peu de distance de son embouchure dans le Rhin, est traversé par deux des principales voies de communication de la France avec l'Allemagne. Une position si avantageuse, sur la frontière même des deux pays, rendra toujours cette ville l'une des plus importantes de l'Europe : son passé est sur ce point un garant certain de l'avenir qui lui est encore réservé.

César ne mentionne pas Strasbourg. Ce n'était encore, probablement, qu'une localité trop peu considérable ; mais il ne peut y avoir de doute sur son existence antérieurement à la conquête des Gaules. Le nom primitif de Strasbourg, *Argentorat*, que les Romains essayèrent en vain de latiniser, est évidemment d'origine celtique. Nous trouvons, au II^e siècle, Argentorat indiqué par Ptolémée, qui nous apprend que la huitième légion y tenait garnison. L'itinéraire d'Antonin en parle comme du point de jonction de la route de Milan aux Vosges, par les Alpes grecques ; de celle de Milan à Mayence, par les Alpes pennines, de celle de Leyde à Strasbourg, et de celle de la Pannonie à Trêves. Sur la carte de Peutinger, Argentorat est marqué avec deux tours, signe des villes les plus importantes. Dans la notice des provinces et des cités de la Gaule, il est nommé immédiatement après Trêves, métropole de la Germanie première. Enfin la *Notitia dignitatum* nous apprend qu'Argentorat était la demeure d'un comte préposé à l'administration militaire, et le siège d'une manufacture d'armes. L'importance acquise par la vieille ville gauloise, lui valut, dès le IV^e siècle, le titre de municipe : un passage d'Ammien Marcellin en fait foi.

La position d'Argentorat, derrière la seconde limite naturelle de l'Empire, justifiait les faveurs que les maîtres du monde lui accordaient. Mais ni les grands travaux de défense exécutés par les Romains sur les deux rives du Rhin, ni la valeur des légions, ne purent protéger le municipe contre les Alamans. En 356, Argentorat fut pris et pillé : Julien, à qui Constance venait de confier le gouvernement des Gaules, accourut aussitôt, et les Alamans, vaincus dans les lieux même témoins de leur triomphe, furent rejetés au-delà du fleuve. L'année suivante, Julien eut encore à les repousser. La défaite de Barbation, l'un des généraux des Romains, avait accru le courage des Barbares. Le jeune César les rencontra à peu de distance d'Argentorat. La victoire fut rudement disputée ; mais la discipline romaine l'emporta encore une fois sur la fougue désordonnée des Alamans, et six mille des leurs restèrent sur le terrain, sans compter ceux qui se noyèrent en traversant le Rhin. Leur roi, Chnodomar, fut fait prisonnier et conduit à Rome. Un monument élevé, en 360, par les citoyens d'Argentorat, en l'honneur du vainqueur, transmit à la postérité la reconnaissance des habitants de la province.

Lorsque, après la défaite d'Attila dans les plaines de Châlons (451), les Huns se replièrent sur le Rhin, l'Alsace fut complètement dévastée sur leur passage, et au milieu de ce bouleversement de toute la province, Argentorat perdit jusqu'à son nom. Les Franks, en reconstruisant la cité, l'appelèrent *Stratiburg* ; ils lui laissèrent tous ses droits de municipe : sa curie, ses officiers municipaux, élus par la curie, et son défenseur de la cité, nommé par l'assemblée générale des citoyens, constitution à laquelle les institutions chrétiennes allaient porter de graves atteintes. Fondé au IV^e siècle, l'évêché de Strasbourg fut doté, dès la fin du VII^e, de possessions temporelles. Il obtint des rois d'Austrasie le

riche domaine du Ruffgau, ou pays de Rouffach, et bientôt, comme défenseurs de la cité, les évêques réunirent en leurs mains la juridiction civile et criminelle dans les affaires ordinaires. Ils y joignirent encore la monnaie et les péages, ainsi que l'atteste une bulle du pape Adrien, à la date de 775. La concession du pouvoir temporel aux évêques fut une grande révolution dans la cité, qui se trouva dès lors administrée par leurs fidèles. Ces prélats remplirent d'abord scrupuleusement leurs devoirs de défenseurs de la ville épiscopale. En 776, nous voyons Heddon l'un d'eux, obtenir de l'empereur Charlemagne, pour ses diocésains, le privilège de commercer en sécurité dans toute l'étendue du royaume sans acquitter de péage. Dès cette époque, la ville de Strasbourg entretenait des relations commerciales très étendues ; elle devait à sa position rapprochée du Rhin l'avantage d'expédier au nord de l'Europe toutes les richesses du sol de l'Alsace. Plus tard, elle servit, en outre, au transit des marchandises précieuses que Venise tirait du Levant. À cette importance commerciale Strasbourg réunissait l'importance politique : on sait, en effet, que ce fut dans cette ville que Charles le Chauve et Louis le Germanique s'allièrent, en 842, contre leur frère Lothaire.

Les premières luttes entre la ville et l'évêque remontent au X^e siècle. On n'en connaît pas bien l'origine ; mais, dès l'an 904, Louis l'Enfant, fils de l'empereur Arnould, fut obligé de venir rétablir l'ordre. A la mort de Louis III (912), la rivalité de Charles le Simple et de Conrad de Franconie fut l'occasion d'une nouvelle rupture. La cité prit parti pour ce dernier, tandis qu'Otbert, dans l'espoir sans doute de fortifier son autorité temporelle, se déclarait pour le roi de France. Il y a tout lieu de croire que le prélat facilita la prise de Strasbourg par une armée de Lorrains, partisans de Charles, lesquels pillèrent et incendièrent la ville. Otbert la quitta, l'année suivante, en lançant sur elle l'interdit ; mais les habitants le poursuivirent et l'obligèrent de se réfugier dans le château de Rothenbourg, où il fut tué. Le successeur d'Otbert, appuyé de Charles le Simple, fit expier le crime aux coupables en leur imposant une forte amende.

L'évêque Erkanbold, qui avait accompagné l'empereur Othon II en Italie, obtint de ce prince, en 982, la confirmation de la juridiction temporelle sur la ville épiscopale. La discorde cessa dès lors pour quelque temps. Erkanbold entoura, d'ailleurs, l'administration de la justice de formes protectrices parmi ceux qui étaient devenus presque ses sujets ; il leur donna des garanties nombreuses et détermina l'exacte limite des droits attribués à l'évêque. Le code qu'on lui doit, et qui renferme des dispositions remarquables, semble même avoir été rédigé avec le concours de la cité. « A l'exemple d'autres villes, porte le préambule, Strasbourg a été fondé dans ce but, que tout homme, indigène ou étranger, y aura sa paix en tout temps et auprès de tout le monde. » Le criminel qui s'y sera réfugié, jouira du droit d'asile, en se conformant aux lois de la cité. Il ne pourra, du reste, y transporter un objet volé, à moins de le rendre, à la première demande, et celui qui mènera un prisonnier dans l'intérieur de la ville devra le livrer au juge ou au prévôt. Tous les magistrats relèvent de l'évêque, qui les institue par lui-même ou par ses officiers ; il ne pourra les choisir que dans la famille de son Église. Personne, dans la cité, n'a le droit de juger, si ce n'est l'Empereur, l'évêque, ou ceux qu'il a commis à cet effet.

« L'administration de la ville est confiée à cinq officiers : l'avoué, le prévôt, le comte du palais, le péager et le maître de la monnaie. Les fonctions de chacun d'eux sont déterminées. L'avoué juge tous les crimes qui sont punis par l'effusion du sang ; mais comme un ecclésiastique ne peut lui conférer ce droit, l'avoué, à son entrée en charge, demande à l'Empereur le droit de glaive. Comme exécuteur des jugements, le bourreau est le vicaire de l'avoué, qui, du reste, ne peut juger que dans le palais de

l'évêque ; et celui-ci ne peut conférer l'avouerie, si ce n'est de l'aveu du chapitre, des officiers de l'évêché et des bourgeois. Le prévôt juge toutes les affaires concernant les vols, les injures et les dettes ; ainsi que les autres officiers, il tient de l'avoué le pouvoir de faire exécuter ses jugements. Sa juridiction s'étend sur tous les citoyens de la ville et sur tous les sujets de l'évêché qui y résident, à l'exception des membres de la famille de l'Église. Le prévôt s'adjoit deux assesseurs, sous le nom de juges, lesquels connaissent des matières de dettes. Il nomme de plus les trois *heimburge*, ou chefs de la police de la ville, ainsi que le geôlier de la prison. Le lieu des assises du prévôt et des juges est la place publique. Le geôlier fait les citations ; il désigne le demandeur, et somme le défendeur de vive voix et partout où il le rencontre. Il est responsable des prisonniers qui lui sont confiés ; s'ils viennent à s'échapper, il devra subir les peines qu'ils auront méritées, à moins que les coupables n'aient été enlevés de force. De plus, il sert d'aide au bourreau dans les exécutions. Les supplices consistent à être condamné au gibet, écorché vif ou épilé, à perdre la main, les yeux, à subir la castration, la décapitation. Nul bourgeois ne peut faire arrêter un de ses concitoyens au moment où celui-ci est sur le point de se mettre en voyage. Dans un cas d'injures publiques, si les deux parties consentent à s'en rapporter au jugement du peuple, le juge décidera suivant ce que le peuple aura prononcé. Si celui qui a injurié nie le fait, le plaignant pourra le prouver par la voie du duel. La plus forte amende pour injure est de trente sols. Si quelqu'un viole le domicile d'un citoyen, il paiera une amende au juge et compensera au triple le dommage qu'il aura causé. »

Nous continuons cette curieuse analyse du code d'Erkanbold. Il y est encore dit que « le comte du palais nommera les maîtres des différents corps de métiers de la ville ; jugera tous les délits auxquels l'exercice de ces métiers donnera lieu ; et qu'il rendra ses jugements dans le palais de l'évêque, lequel prononcera en dernier ressort sur les appels. En outre, le comte du palais recevra des droits de péage sur certaines marchandises : par exemple, sur les épées vendues avec leurs fourreaux au marché, et sur l'huile, les noix et les fruits, pourvu que ces denrées soient échangées contre de l'argent comptant. Le péager général entretiendra les ponts, de concert avec le comte du palais, contrôlera les mesures publiques, nommera les mesureurs jurés, et jugera toutes les contraventions en matière de mesures. Les membres de la famille de l'Église seront seuls exempts de péage. Quant au maître de la monnaie, il présidera à sa fabrication et jugera, d'après les lois de la ville, dans toutes les affaires de fausse monnaie. Le corps des monétaires sera tiré de la famille de l'Église. La monnaie devra toujours être d'un poids uniforme, et frappée dans un lieu déterminé, afin que tout le monde puisse être témoin de sa fabrication. »

Indépendamment de ces droits que l'évêque exerçait par les agents à sa nomination, il y en avait qui lui compétaient directement. Ainsi le corps des marchands était tenu de mettre à sa disposition vingt-quatre messagers, à chacun desquels il pouvait faire faire, tous les ans, trois voyages. Tout bourgeois lui devait, en outre, cinq jours de corvée par an. Tel fut le régime intérieur de Strasbourg sous l'administration de ses évêques. Ce code que nous venons d'analyser, favorable sur plus d'un point au développement de l'industrie et du commerce, consacre, il est vrai, beaucoup de dispositions contraires aux libertés primitives du municpe romain ; mais il faut reconnaître que les bourgeois de Strasbourg jouissaient de droits que la plupart des peuples modernes n'ont obtenus que bien tard. Erkanbold avait bien compris les intérêts de l'épiscopat, en les leur accordant. Lors de la rivalité de Henri II et de Hermann, duc de Souabe et d'Alsace, son compétiteur à l'Empire, Strasbourg, la seule ville de toute la province qui, poussée par son évêque Wernher, eût embrassé le parti de Henri II, fut prise d'assaut, pendant la nuit, par le duc de Souabe, et livrée au pillage (juin 1002). Le vainqueur ne

respecta pas même la cathédrale, la dépouilla de ses trésors et y mit le feu. Dans le désordre causé par l'incendie, les soldats de l'évêque attaquèrent les soldats d'Hermann, et en tuèrent un grand nombre ; mais l'édifice, monument admiré des contemporains, fut entièrement détruit. La cathédrale commençait à se relever de ses ruines, grâce à l'activité du prélat, lorsque la foudre vint arrêter sa reconstruction (1007). On la reprit bientôt, et de cette époque datent les premiers travaux du prodigieux monument qui fait aujourd'hui l'orgueil de Strasbourg. Le fondateur de cette église, Wernher, envoyé en ambassade à Constantinople, mourut en 1029 prisonnier de l'empereur grec.

Cependant la ville de Strasbourg manquait d'institutions municipales, car le code d'Erkanbold n'y avait pas pourvu ; tous les magistrats relevaient de l'évêque, et c'était en son nom qu'ils exerçaient leurs fonctions. Un nouveau code attribué à l'évêque Otton de Hohenstaufen, qui gouvernait l'église de Strasbourg, à la fin du XI^e siècle, introduisit quelques changements dans ce régime. Il fut dit que, chaque année, la ville nommerait par voie d'élection douze conseillers, ou même davantage s'il le fallait, pris indifféremment parmi les bourgeois, et que ce conseil choisirait dans son sein un président, sous le nom de maître. Après l'installation des conseillers, l'assemblée des citoyens devait en leur présence élire des échevins, dont les fonctions consistaient à servir de témoins dans les ventes, dans les achats, et dans d'autres actes analogues. Ils formaient, de plus, une sorte de tribunal auquel, si les deux parties étaient d'accord, on pouvait soumettre une affaire en litige. Leur jugement était alors sans appel. On a dû remarquer l'absence presque absolue de dispositions pénales dans le code d'Erkanbold. Celui d'Otton y pourvut également. Il est d'une grande sévérité pour les délits commis par les conseillers ou par le maître. Quant au coupable fugitif, il ordonne qu'on rase sa maison, ce qui équivalait à la perte du droit de bourgeoisie ; ou, si le prévôt et le conseil y donnent leur consentement, qu'on enlève seulement les portes et les fenêtres, afin que chacun y puisse pénétrer. Une des peines les plus fréquentes est le bannissement : c'était l'une des plus graves, car le coupable, chassé de la ville, trouvait rarement ailleurs aide et protection.

Otton de Hohenstauffen accorda aux habitants la diminution de l'impôt du *bon vin*, lequel, diminué de nouveau par l'empereur Henri V, sur les *plaintes lamentables* des habitants, fut enfin racheté par la ville, en 1252. Le successeur de Henri V, Lothaire de Saxe, ne fut pas moins bien disposé en faveur des Strasbourgeois. Pendant le séjour qu'il fit dans leur ville, en janvier 1229, il leur accorda le privilège de ne pas être cités devant un tribunal étranger, si ce n'est pour les biens qu'ils pourraient posséder hors de la ville. C'est ainsi que la capitale de la basse Alsace se trouva affranchie de la juridiction des deux landgraves, et plus tard de celle du bailli provincial. Enfin, l'empereur Henri VI, en 1196, défendit à tous les sujets de son empire de saisir les marchandises strasbourgeoises que le Rhin rejeterait sur ses rives ; privilège fort important pour une époque où la navigation du fleuve était si difficile, car les riverains s'étaient attribué le droit de s'emparer des marchandises naufragées.

Les empereurs de l'illustre maison de Hohenstauffen comblèrent Strasbourg de leurs faveurs ; Philippe, frère de Henri VI, plaça les habitants sous la protection particulière de sa majesté royale : c'était donner l'immédiateté à la ville. Les habitants voulurent secouer aussitôt la dépendance de l'évêque. Frédéric II condamna leurs prétentions (1214) ; mais sans se laisser décourager par ce premier échec, ils réclamèrent d'autres privilèges. Nous avons dit de quelle importance étaient les fonctions de l'avoué, qui, choisi par l'évêque, tenait le droit de glaive de l'Empereur lui-même. Les bourgeois intervenaient déjà dans sa nomination : ils obtinrent, en 1220, de l'évêque Henri de Veringen que cette charge ne serait jamais accordée à un empereur, ni à un roi ou à un duc, ni à leurs

enfants, ni même à un noble. Lorsque l'évêque Berthold de Teck fit la guerre au comte de Linange, pour l'héritage de la comtesse de Dagsbourg, les Strasbourgeois n'y prirent aucune part ; craignant même de voir entraver leurs relations commerciales par les hostilités, ils réclamèrent la protection de l'Empereur, qui la leur accorda. Mais ce service ne put exciter leur reconnaissance ; car Frédéric ayant été excommunié (1228), ils firent alliance contre lui avec leur évêque.

Cette révolte leur coûta cher. Le pays fut bientôt envahi par le jeune roi des Romains : voyant alors leur ville assiégée, la navigation du Rhin interrompue, et par suite leur commerce ruiné, ils s'adressèrent à l'abbé de Saint-Gall pour implorer leur pardon, et furent condamnés à une forte amende. Cependant on les retrouve encore, avec l'évêque, dans le parti de Henri, quand ce jeune prince se révolte contre son frère. Le généreux Frédéric, à son retour de la Terre-Sainte, leur accorda un nouveau pardon et ajouta même de nouveaux privilèges à ceux que leur avaient octroyés ses prédécesseurs. Il espérait, par tant de générosité, s'être attaché les cœurs des Strasbourgeois, lorsqu'il eut la douleur d'apprendre que les séductions de la cour de Rome les avaient entraînés à une troisième révolte.

A l'évêque Henri de Stahleck qui, de concert avec les habitants, avait ajouté quelques nouvelles dispositions aux anciens codes, succéda le fameux Walther de Geroldseck (1261). Sa violence, la raideur de son caractère, son ambition, son esprit irréflecti, étaient bien connus : aussi prévit-on tout d'abord les embarras que sa nomination allait causer dans les circonstances où l'on se trouvait, et surtout en présence des efforts continuels que les habitants faisaient pour leur complet affranchissement. Il commença pourtant par montrer de la modération, de la patience même ; il toléra quelques usurpations sur ses droits. Mais enfin cette condescendance enhardissant de plus en plus les prétentions de la ville, il mit le Magistrat en demeure de se conformer aux anciennes coutumes, en le menaçant à la fois de sa puissance temporelle et de l'excommunication. Les bourgeois ne répondirent à cet avertissement que par la dévastation du château épiscopal de Haldenburg ; alors Walther ordonna au clergé et à ses vassaux d'abandonner la ville, sur laquelle il jeta l'interdit. Les habitants se vengèrent sur les demeures des clercs et des séculiers fugitifs.

Pendant ce temps, l'évêque avait rassemblé des troupes : son oncle l'archevêque de Trèves lui envoya dix-sept cents hommes ; l'abbé de Murbach, celui de Saint-Gall, Rodolphe de Hapsbourg et toute la noblesse des environs, vinrent à son secours. Plein d'ardeur et de confiance, il alla lui-même mettre le siège devant la place. Un ménestrel, nommé Bitterpfel, qui se trouvait à Strasbourg, ayant fait avec le plus heureux succès, à la tête de quelques bourgeois, une sortie sur les troupes de l'archevêque de Trèves, cet échec inattendu exaspéra les assiégeants. Ils se portèrent en grand nombre sur l'une des portes de la ville, que l'on espérait surprendre durant le dîner des gardes ; mais ils trouvèrent une résistance vigoureuse et perdirent soixante chevaux. C'était le 12 juillet 1261 ; le lendemain on convint d'un armistice jusqu'après la moisson. Les gens sages croyaient en profiter pour calmer les esprits. Mais toutes leurs tentatives furent inutiles, et, le délai expiré, Walther de Geroldseck mit de nouveau des troupes en campagne. Cependant la ville avait considérablement accru ses forces ; elle avait fait des traités avec Colmar et Bâle ; quelques seigneurs, mécontents du peu d'égards qu'on avait pour leurs services dans le camp épiscopal, avaient aussi pris parti pour les bourgeois, entre autres Rodolphe de Hapsbourg, qui se mit à leur tête, et garda le commandement jusqu'à l'époque où il monta sur le trône impérial.

Une première rencontre eut lieu, le 29 décembre. Les bourgeois avaient fait une sortie pour s'emparer du château de Breuchwickersheim ; mais quelques soldats s'étant répandus dans les caves aussitôt qu'ils furent arrivés dans le village, cette imprudence paralysa leurs forces, et ils furent obligés de se retirer devant les évêques, qui égorgèrent une vingtaine de traînards. Au mois de mars 1262, Strasbourg envoya quelques troupes sur Mundolsheim, pour attaquer l'église fortifiée, qui, par sa position, commandait les routes de Haguenau, Brumath et Saverne. Walther marcha sans retard à la défense de ce poste important. Les évêques avaient cinq mille hommes d'infanterie et trois cents chevaux ; leurs adversaires paraissaient plus nombreux, mais ils étaient moins aguerris. Lorsque les deux armées furent en présence, l'un des chevaliers de Strasbourg poussa son cheval et offrit le combat singulier. Un noble l'accepta, et courut à la rencontre de son adversaire avec une telle impétuosité, que les deux chevaux furent tués par le choc. De part et d'autre, les rangs s'ébranlèrent aussitôt. La mêlée fut affreuse ; mais l'infanterie de l'évêque, tenue en respect par les archers de la ville, ne put donner, tandis qu'au contraire, les artisans de Strasbourg entouraient les cavaliers ennemis et les démontaient. Près de soixante-dix restèrent sur le carreau, tous nobles, parmi lesquels se trouvaient le frère et l'oncle de l'évêque. D'autres furent pris, et les vainqueurs les emmenèrent liés avec les cordes même que les évêques destinaient à leurs ennemis. L'évêque avait vaillamment combattu. Il eut deux chevaux tués sous lui ; un troisième lui servit à fuir. Contraint de faire la paix, il reconnut aux habitants la jouissance des droits et bonnes coutumes qu'ils possédaient, confirma tous les privilèges de la ville, leva l'interdit dont il l'avait frappée, et s'engagea à ne jamais construire de fort dans un certain rayon autour de ses murs.

Les Strasbourgeois, après avoir imposé ce traité, ne furent pas encore satisfaits : ils continuèrent leurs expéditions contre les domaines ecclésiastiques. Plusieurs villages furent pillés et brûlés. Enfin, l'empereur Richard intervint ; il entourla ville de l'inviolabilité du saint-empire, et s'engagea à faire exécuter le traité imposé à l'évêque. Walther étant mort de chagrin, le 12 février 1263, le chapitre, sur la prière des bourgeois, lui donna pour successeur Henri de Geroldseck, lequel s'était toujours montré partisan des réformes, quoique cousin du dernier évêque. Le nouveau prélat approuva ce qui avait été fait, confirma tous les privilèges, toutes les immunités des habitants, et fit avec eux une transaction, qui tout en assurant l'indépendance du conseil, rendit la juridiction souveraine, et permit aux bourgeois de prétendre à quelques-unes des charges épiscopales. Aussi les voyons-nous bientôt exercer au dehors tous les droits d'un État souverain : se confédérer avec le chef de l'Empire, avec les villes et les seigneurs, prendre les armes pour garantir leur indépendance, protéger leurs alliés, frapper monnaie, admettre dans leur communauté les sujets fugitifs, malgré les réclamations des seigneurs, et administrer, en concurrence avec les cours épiscopales, la justice civile et criminelle. L'importance de la ville de Strasbourg était telle alors, que l'empereur Albert, fils de Rodolphe de Habsbourg, vint en grande pompe remercier les habitants des secours qu'il avait reçus d'eux contre son compétiteur au trône, Adolphe de Nassau.

Quoique les nobles, dont se composait en grande partie le conseil, fussent pleins de condescendance pour l'évêque, quelques discordes troublèrent de temps en temps l'union de la ville et du prélat, sans avoir pourtant les graves conséquences des précédentes querelles. Citons un fait. En 1287, le Magistrat avait défendu aux couvents d'accepter quelque part que ce fût de l'héritage des bourgeois, et de recevoir des novices âgés de moins de dix-huit ans, sans l'agrément des familles. Les Dominicains ayant refusé de se conformer à ces prescriptions, les bourgeois indignés se portèrent en foule à leur couvent et les expulsèrent. Sur l'ordre du légat, l'évêque Conrad de Lichtenberg mit la ville en interdit ;

mais il traita l'affaire avec tant de ménagements, que l'excommunication fut bientôt levée, et descendirent le Rhin. Ce n'est pas, du reste, dans cette seule circonstance que la ville se permit de résister à Charles IV. Par un article de sa bulle d'or, l'Empereur avait défendu à toutes les villes d'admettre au droit de bourgeoisie toute personne qui n'aurait pas sa résidence dans leurs murs. Strasbourg protesta énergiquement contre cet article, dont l'exécution eût porté une grave atteinte à son influence, et finit par obtenir la confirmation d'un droit qui lui était si cher.

Il était d'usage alors parmi les nobles de Strasbourg de prétendre ne pas être bourgeois, dès qu'on voulait les soumettre aux charges communes ; mais quand ils avaient besoin de protection, ils ne manquaient jamais de se prévaloir de cette qualité. En 1372, le Magistrat, pour faire cesser un pareil désordre, mit les nobles en demeure de prendre le droit de bourgeoisie dans le délai de deux ans. Cette mesure causa un grand mécontentement. Jean Erbe, descendant d'une famille d'officiers épiscopaux, refusa de s'y soumettre, et, condamné à un bannissement de dix ans, répondit à la sentence par une déclaration de guerre. Ayant enrôlé sous sa bannière les plus hardis pillards de la province, il attaqua sur toutes les routes les habitants de Strasbourg, qu'il rencontrait sans défense, et établit sa troupe dans le château de Herrlissheim, dont il s'empara d'assaut. Cet excès d'audace indigna toute la contrée : le bailli provincial mit sur pied les forces des villes de l'empire ; Strasbourg y réunit ses propres soldats. Le château fut repris et l'on punit de mort les défenseurs. Cependant la guerre continua, car Jean Erbe, avec l'aide de ses parents et de ses amis, put résister longtemps encore aux forces réunies de toutes les villes de l'Alsace. L'Empereur lui-même dut intervenir.

Au milieu de ces troubles, le conseil ne négligeait ni les intérêts du commerce de la ville, ni ceux du parti qu'il représentait. C'est en 1358 qu'il fit construire le premier *kaufhaus*, vaste magasin servant d'entrepôt aux marchandises étrangères. En 1362, il obligea certains métiers qui jusqu'alors avaient été classés dans les tribus nobles, de les quitter et leur rendit ainsi la jouissance de droits que l'influence des patriciens ne leur permettait guère d'exercer. Quelques années plus tard, Strasbourg encourut la colère du roi des Romains, Wenceslas, fils de Charles IV, pour avoir bravé la défense que le chef de l'Empire avait faite au Magistrat d'accueillir un noble de Bâle et ses adhérents, coupables de plusieurs violences sur les terres de l'archiduc d'Autriche. Wenceslas, courroucé, annula tous les privilèges de Strasbourg. Le conseil dut s'humilier : le roi des Romains se laissa fléchir, et, en 1381, rétablit les habitants dans tous leurs droits.

Le bien-être des communes avait pris, à cette époque, sa plus grande extension. La jalousie des nobles s'en émut d'autant plus, qu'ils voyaient leurs richesses diminuer sensiblement. Pour sortir de cette situation, les seigneurs féodaux de la Souabe et de l'Alsace se liguèrent, sous le prétexte spécieux que les villes s'arrogeaient le droit de recevoir parmi leurs bourgeois non-résidents les vassaux des grands feudataires. Pendant cette levée de boucliers, les Strasbourgeois, alliés des villes de Souabe, contre lesquelles les efforts des seigneurs se dirigeaient principalement, eurent de fréquentes luttes à soutenir, et ils rendirent tout le mal possible aux nobles, qui ne faisaient de la guerre qu'une longue série de brigandages et de dévastations. La lutte continua ainsi, avec des alternatives de succès et de revers, jusqu'à ce que les deux partis, las de leurs excès, convinrent enfin de poser les armes (1389). Les résultats de cette malheureuse guerre furent désastreux pour les villes : leur commerce eut peine à se relever, et peut-être faut-il voir dans les troubles si graves de la fin du XIV^e siècle la première cause de la décadence de Strasbourg. En 1383, le seigneur Brunon de Ribeaupierre s'était fait admettre au nombre des bourgeois externes (*ausburger*) ; son ambition et sa mauvaise foi lui avaient

attiré de nombreux ennemis, et il voulait obtenir contre eux l'appui de la redoutable commune. Toutefois la ville ne lui avait promis de secours que dans les luttes dont les causes ne remonteraient pas au-delà de la date de son admission.

Au printemps de l'année 1384, Brunon avait surpris et fait enfermer dans le château de Haut-Rappolstein le chevalier John Harleston, dont il avait reçu plusieurs outrages à la cour des ducs de Bourgogne, et qui, accompagné de trois autres sujets du roi d'Angleterre, se rendait à Rome en passant par l'Alsace. La rançon de Harleston fut fixée à trente mille francs en or ; mais à peine Brunon eut-il reçu un fort à-compte sur cette somme, qu'il porta ses prétentions plus haut et refusa de relâcher ses prisonniers. Richard II, roi d'Angleterre, informé de cet attentat, écrivit aussitôt au Magistrat de Strasbourg pour le prier d'intervenir ; mais la ville prétendit que cette affaire, étant antérieure à l'admission de Brunon, ne la regardait point. Celui-ci, appréciant mieux le danger qui le menaçait, chercha un nouvel appui auprès du roi de France, Charles VI, tandis que l'Empereur et le pape joignaient leurs réclamations à celles du roi d'Angleterre. Le mandement impérial était surtout menaçant : il ne parlait de rien moins que de diriger les forces de l'Empire contre le vassal rebelle. Brunon ne se laissa pourtant pas intimider par le mandement impérial ; il résista même aux conseils des Strasbourgeois, qui, plus éclairés enfin sur leurs véritables intérêts, lui conseillaient de rendre les prisonniers. La ville de Strasbourg n'en supporta pas moins seule les conséquences de la résistance de son *bourgeois*. Une cour de justice, réunie dans le château de Burglitz, en Bohême, la mit au ban de l'Empire, et bientôt on apprit de toutes parts que plusieurs de ses marchands avaient été arrêtés comme déchus de leurs droits à la protection impériale. Strasbourg envoya aussitôt des députés à l'Empereur, qui refusa de les recevoir, tandis que le seigneur de Ribeaupierre, soumis d'abord à la même peine que la ville, en fut relevé dès qu'il eut relâché son prisonnier dont la captivité avait duré six ans.

Cette conduite, d'une iniquité révoltante, était le résultat des intrigues de la noblesse, laquelle cherchait tous les moyens possibles de se venger des bourgeois ; la plupart des nobles de la province s'étaient empressés de prendre les armes pour faire exécuter l'interdit ; l'évêque s'était joint à eux, et Brunon de Ribeaupierre n'avait point eu honte d'entrer dans la ligue. Les forces des seigneurs, réunies à celles de l'Empire, se répandirent d'abord autour de Strasbourg (septembre 1392), dévastant les propriétés des habitants, pillant et brûlant les villages qui appartenaient à la ville. Le 22 septembre (un dimanche), ils attaquèrent Strasbourg. L'armée était divisée en deux corps : le premier, dirigé contre la place ; le second, plus faible et placé au-delà du Rhin, destiné à s'emparer du pont que les habitants avaient jeté sur le fleuve. La première attaque ne mit la cité dans un véritable péril, tout en causant à ses habitants de grands dommages. Les bourgeois, à l'abri de leurs murailles, défièrent les Armagnacs et les routiers de Louis XI, lorsque la France essaya, pour la première fois, de rentrer en possession de l'antique Austrasie.

Cette période est, du reste, moins célèbre dans l'histoire de Strasbourg et du monde entier, par les efforts de la guerre que par les travaux de la paix. Un gentilhomme mayençais, Jean Gensfleisch de Gutenberg, chassé de sa ville natale, en 1420, par suite des dissensions survenues entre les bourgeois et les familles patriciennes, était venu se fixer à Strasbourg ; il logeait dans le voisinage du couvent de Saint-Arbogaste. On lui était resté redevable, à Mayence, d'une somme de trois cent treize florins qu'il ne parvenait pas à se faire payer ; las de réclamer en vain, il fit arrêter en 1434 le greffier mayençais Nicolas, qui se trouvait alors à Strasbourg, et ne lui rendit la liberté que sur l'intervention

du Magistrat de sa nouvelle patrie. Trois ans plus tard, Jean Gensfleisch épousa la demoiselle Annette Züder-Isserin-Thür, d'une famille noble de Strasbourg.

Dans les loisirs de l'exil, il s'était occupé de divers essais ; il taillait des pierreries, polissait des glaces, et, frappé de la reproduction des manuscrits par l'impression xylographique, il cherchait un moyen de rendre cette reproduction encore plus aisée, à l'aide de caractères mobiles. Ces expériences devinrent bientôt trop onéreuses pour le pauvre exilé : il s'associa trois bourgeois, André Drizehn, Jean Riff et André Heilmann. Drizehn s'intéressa vivement aux tentatives de l'inventeur ; nul sacrifice ne lui coûtait ; mais il mourut au commencement de l'année 1438, en prévoyant sans doute toute l'importance de la nouvelle découverte, car à sa mort il avait chez lui la première presse, munie d'une feuille en forme prête à être imprimée. Cette ingénieuse machine existait encore à Strasbourg, dans la seconde moitié du XVI^e siècle ; l'architecte Jean Specklin la vit, ainsi qu'une forme composée. C'étaient des lettres, des syllabes, des mots entiers sculptés en bois, percés de trous et enfilés à un cordon de manière à former des lignes. Il y avait loin de là aux œuvres des Didot. Jean Gutenberg retourna dans sa patrie en 1444. Il avait emprunté, au denier vingt, une somme de quatre-vingts livres du chapitre de Saint-Thomas de Strasbourg ; en 1458, il cessa même d'en payer les intérêts, triste preuve de la misère qui poursuivit l'inventeur dans sa vieillesse. Mais son œuvre s'était fait connaître. De Mayence, les ouvriers de Faust et de Schœffer répandirent l'imprimerie dans toutes les parties de l'Europe. Strasbourg reçut alors, perfectionné, l'art dont les premiers essais avaient été faits dans ses murs. Jean Mentelin, Henri Eggestein, y établirent des presses nombreuses ; leurs produits remarquables font encore l'admiration des bibliophiles.

Strasbourg, ainsi que les autres villes de l'Alsace, fournit des secours aux Suisses dans leurs guerres contre le duc de Bourgogne. Charles le Téméraire avait des vues particulières sur la capitale de la basse Alsace, dont la possession lui eût livré tout le cours du Rhin : mais les batailles de Granson et de Morat, plus tard celle de Nancy, où le contingent militaire de Strasbourg rendit 'es plus grands services, firent bonne justice de ces prétentions. Les bannières enlevées aux Bourguignons, glorieux trophées appendus dans la cathédrale, rappelèrent longtemps aux bourgeois la part qu'ils avaient prise à la victoire. Quelques changements dans la constitution de la ville précédèrent ou suivirent de près la guerre de Bourgogne. Dès l'année 1457, les fonctions des conseillers avaient été rendues bisannuelles ; en 1482, les tribus furent réduites de vingt-huit à vingt, et par suite les corps de métiers n'eurent plus dans le conseil que vingt représentants contre dix nobles.

La même année, la formule de serment imposée aux bourgeois reçut une rédaction définitive, dont le texte devint pour ainsi dire la charte de la commune. Chaque année, le premier mardi après l'élection des nouveaux membres du conseil, on en donnait lecture aux corps de métiers rassemblés sur la place de la cathédrale, et ceux-ci juraient de s'y conformer. Un troisième collège, celui des Vingt-Un, fut institué en 1487 : il donnait son avis dans les cas extraordinaires, et, réuni au grand conseil, dirigeait l'administration municipale et formait le principal corps judiciaire. Les trois comités, des Treize, des Quinze et des Vingt-Un, siégeant ensemble, prirent le nom de *Chambre secrète* ou de *Régence immuable*. Jointes au grand et au petit conseil, ils composaient ensemble tout le pouvoir exécutif de la république. La puissance législative était entre les mains du corps des échevins, nommés par les tribus, au nombre de trois cents. Comme on le voit, la constitution de Strasbourg reposait sur le principe de la division des pouvoirs.

Sous le rapport politique, la ville jouissait de tous les avantages des cités immédiates de l'Empire : une voix à la diète ; le droit de contracter des alliances, même avec l'Empereur ; le privilège de ne point lui rendre foi et hommage, et le droit de recevoir de nouveaux bourgeois. Crainte et respectée, riche et puissante, la ville de Strasbourg voyait donc approcher avec calme et confiance l'ère nouvelle que le XVI^e siècle devait ouvrir aux travaux de l'intelligence. L'élite de sa jeunesse s'était empressée d'accourir aux leçons de l'école de Schlestadt, et, après avoir épuisé toute la science des célèbres professeurs qui y enseignaient, elle avait tourné ses regards vers l'Italie. Peu d'entre ces jeunes hommes avaient pu s'y rendre ; mais, à leur retour, ils avaient répandu parmi leurs Concitoyens les trésors qu'ils avaient amassés. N'oublions pas de nommer le célèbre Pierre Schott, dont les leçons et les conseils ont formé tant d'hommes éminents. Les lettres grecques et latines étaient, d'ailleurs, déjà populaires en Alsace, bien avant qu'elles le fussent dans le reste de l'Allemagne, peut-être même avant que l'Université de Paris eût adapté ses études aux besoins nouveaux des esprits.

Jacques Wiropheling devint le chef de ces hommes qui lurent, les premiers en Alsace, Homère et Virgile, Horace et Pindare, Hérodote et Tite-Live. Il formèrent à Strasbourg la plus ancienne société littéraire de l'Europe moderne. Leurs connaissances se développèrent par de fréquents rapports ; leur esprit se forma au contact de tous les chefs-d'œuvre de l'antiquité ; ils s'habituaient à penser et apportèrent des lumières toutes nouvelles à l'étude de la théologie, qui était alors l'unique but de la science littéraire. Les dogmes du catholicisme furent respectés ; mais ses institutions subirent de terribles attaques, lorsque Wimpheling se fut allié à Érasme pour combattre les abus.

Les hommes que leur intelligence mettait à la tête de la cité, étaient donc tout préparés à ne point laisser tomber le défi porté à Rome. Le peuple, éclairé par une fois payée, et neuf mille florins de pension viagère. On abandonna pendant quinze ans aux chanoines de son parti la jouissance des revenus qu'ils s'étaient attribués, en leur imposant la condition de laisser inoccupés les canonicats qui deviendraient vacants.

En 1610, Strasbourg avait adhéré à l'union des États protestants d'Allemagne. Cette résolution indisposa l'Empereur, et lorsque la guerre qui devait durer trente ans fut déclarée, lorsque l'Alsace fut devenue le théâtre de la lutte des deux partis, Ferdinand II demanda formellement à la ville de renoncer à ses engagements. La neutralité que Strasbourg s'imposa, afin de sauver son indépendance, n'était pas suffisante pour l'Allemagne. La ville craignait, de son côté, les desseins que les Impériaux formaient contre elle ; et quand le duc de Lorraine la pressa trop vivement, elle s'allia avec le roi de Suède, alliance peu solide d'ailleurs car les bourgeois sacrifiant leur dignité à leur intérêt, rompirent ou resserrèrent les liens qui les unissaient à leurs coreligionnaires, selon que l'un ou l'autre parti obtenait l'avantage. De cette manière, la petite république se ressentit beaucoup moins que d'autres États des maux de la guerre. Grâce à sa bonne administration les denrées y étaient plus abondantes que partout ailleurs et la sécurité assez grande pour que les plus puissants seigneurs de l'Alsace et de la Souabe vinssent avec leurs familles y chercher un asile. Les Français, qui voulaient établir leur influence à Strasbourg, avaient aussi donné l'ordre formel de respecter le territoire de cette ville ; ils poussaient les attentions jusqu'à ne confier généralement les armées envoyées en Alsace, qu'à des protestants : les deux Caumont de la Force, Rohan, Turenne. C'est encore grâce aux cours de Suède et de France, et malgré l'Empereur, que les villes furent admises à prendre part aux négociations qui devaient terminer la lutte. On sait quelles furent les dispositions du traité. L'Alsace

presque tout entière fut soumise au protectorat de la France ; Strasbourg seul conserva, comme État de l'Empire, un semblant de cette vaine indépendance qui lui était si chère (1648).

Les Strasbourgeois ne connurent bien qu'après la guerre les pertes qu'ils avaient faites. Leur part dans l'indemnité que l'Alsace paya à la Suède les ruina. L'industrie, le commerce, entravés si longtemps, ne se relevèrent plus ; car les relations avec Venise étaient nulles depuis que la Hollande et l'Angleterre avaient profité des troubles du continent pour s'approprier tout le commerce de l'Inde ; le Magistrat dut aliéner quelques-uns des domaines de la communauté. En même temps que tarissaient les sources de la prospérité publique, les charges de la population augmentaient. Pour surcroît de malheur, on ne retrouvait plus entre les bourgeois et les Magistrats cette union, cette confiance réciproque qui avaient permis d'accomplir autrefois de si grandes choses.

Cependant la possession de l'Alsace était loin d'être bien assurée pour les Français. On craignait surtout une invasion par le pont du Rhin, et il était évident que la ville de Strasbourg ne pourrait le défendre. Condé le fit détruire (1672). Le conseil se plaignit au roi ; mais Louis XIV, tout en disant que la mesure avait été prise à son insu, défendit expressément de le relever, promettant toutefois de concourir aux frais de réédification, dans des circonstances plus favorables. Il eût été prudent de céder ; mais le Magistrat se laissant entraîner par l'opinion, fit jeter un pont volant, qui fut bientôt remplacé par des constructions sur pilotis. Ce n'était pas impunément que l'on se jouait de la puissance du grand roi : sur un ordre parti de Versailles, tous les bateaux strasbourgeois furent arrêtés. Le conseil, alarmé, s'empressa de faire détruire le nouveau pont, malgré l'opposition des bourgeois, qui accusèrent le Magistrat de trahison. On eut beaucoup de peine à les calmer, et de cette lutte il resta une haine profonde contre la France.

Turenne, connaissant cette malveillance, appréhendait une défection : pendant la campagne de 1674-, il se proposait de garder lui-même ce passage ; mais le conseil s'y opposa, et les habitants, réunis au bruit du tocsin, prirent les armes pour défendre leur liberté. On hissa le drapeau rouge sur la tour de la cathédrale ; quatre cents hommes furent placés sur le Rhin, et on établit une artillerie formidable dans la redoute qui protégeait l'ancien pont, que l'on se hâta de reconstruire. Ce ne fut pas tout : dans la crainte des Français, on livra passage aux Impériaux. Turenne, qui s'était retiré à peu de distance de Strasbourg pour surveiller tous ces mouvements, attendit l'ennemi à Ensheim, et l'empêcha de passer en Lorraine ; puis après l'avoir battu à Turckheim, il le refoula au-delà du fleuve. Louis XIV pardonna aux Strasbourgeois, qui cependant livrèrent encore le passage à Montecuculli, après la mort de Turenne. Alors leur prétendue neutralité ne fut plus respectée. En 1678, le maréchal de Créqui dirigea les premières hostilités contre la ville. Au mois de mai, il s'empara des forts qui protégeaient le Rhin sur les deux rives, et brûla le pont. Dès lors l'Allemagne n'eut plus rien à attendre de Strasbourg.

La paix de Nimègue (1679) permit à Louis XIV d'exécuter les desseins qu'il avait formés depuis longtemps contre cette république, pour laquelle rien n'avait été stipulé. La chambre de réunion que le roi avait établie à Brisach afin d'examiner les droits de sa couronne et de les faire valoir (1680), somma le Magistrat de prêter le serment de fidélité pour les possessions de la ville situées hors des murs. Le conseil n'avait plus d'allié : il dut céder et rendit à Louis XIV un hommage que l'Empereur même n'avait jamais obtenu. Ce ne fut pas le plus douloureux sacrifice. Bientôt (juin et juillet 1681) on vit dans toute l'Alsace des mouvements extraordinaires de troupes ; les Strasbourgeois comprirent le danger qui les menaçait : il était clair qu'on en voulait à ce qui restait de leur indépendance. Le

général Montclar arriva enfin sous les murs de la ville, et intercepta tous les passages. Il déclara aux députés du conseil, qu'aux termes des traités le roi était appelé à exercer sur la ville tous les droits de la souveraineté ; droits dont il voulait jouir sans retard, ajouta le général, parce qu'il était informé de l'approche d'un corps considérable d'Impériaux, et qu'on lui avait exprimé des craintes sur la fidélité des habitants.

Les ordres étaient positifs : le commandant des troupes avait, en outre, déclaré la défense impossible. Que faire ? Le Magistrat ordonna des prières publiques ; mais déjà Louvois, qui avait quitté Paris, sous prétexte d'une partie de chasse, était arrivé à Ilkirch, au quartier général. Le conseil lui adressa de nouvelles représentations : Louvois répondit qu'il n'était point venu pour négocier, mais bien pour exécuter les ordres du roi. « Si les chefs de la cité, dit-il aux magistrats, n'ont pas rendu hommage à Sa Majesté avant sept heures du soir, je ferai donner immense bonnet rouge en tête. Il avait été aussi un moment question d'abattre les statues de pierre qui décorent le vieux monument, mais on n'en fit rien, grâce à l'ingénieuse idée qu'eut le maire Monet de les couvrir de planches sur lesquelles les actes de l'autorité publique furent affichés. Quoique la guillotine eût été mise en permanence à Strasbourg, on n'y compta que deux exécutions capitales. Un ancien prêtre, Euloge Schneider, accusateur du tribunal révolutionnaire, promena le terrible couperet dans les campagnes ; homme de mœurs dépravées et d'un caractère violent, il fut pourtant encore moins un objet de terreur que de dégoût pour les Alsaciens. Parmi les dix accusés dont il fit tomber les têtes, plusieurs étaient innocents. Les honteux et sanglants désordres de Schneider soulevèrent enfin une telle indignation, que les représentants Saint-Just et Lebas l'envoyèrent à Paris devant le comité de salut public. Avant son départ de Strasbourg, il fut exposé sur l'échafaud *pour avoir déshonoré la révolution*, comme le portait un écriteau suspendu au-dessus de sa tête. Nous tenons cette dernière particularité d'un de nos amis, savant académicien, lequel l'a recueillie lui-même de la bouche de feu le général Donzelot, qui, à l'époque de la Révolution, était en garnison dans le chef-lieu du département du Rhin.

Les conquêtes de la République et de l'Empire, au delà du Rhin, en amenant la pacification de l'Allemagne, éloignèrent de la frontière de l'Alsace les bruits et les alarmes de la guerre. Les habitants de Strasbourg n'eurent donc pas lieu de regretter les sacrifices qu'ils avaient faits à la défense du pays. Protégés par une sécurité profonde, l'industrie et le commerce de la ville ne tardèrent pas à prendre un rapide essor ; le blocus continental, loin de contrarier ce mouvement de prospérité, ne fit que lui donner une nouvelle impulsion ; et la plupart des négociants strasbourgeois s'élevèrent à une brillante fortune. Après le désastre de Leipzig, l'invasion étrangère menaça le chef-lieu du Bas-Rhin ; mais il n'était pas facile de réduire cette grande place de guerre : les alliés la soumirent à un blocus qui dura près de quatre mois (6 janvier — 13 avril 1814). La déroute de Waterloo ramena les troupes de la coalition en Alsace, et le lieutenant général Rapp, quoique vainqueur dans plusieurs rencontres où nos soldats déployèrent une bravoure héroïque, fut obligé de s'enfermer dans la ville, qui fut cernée une seconde fois (28 juin — 15 septembre 1815).

Pendant le blocus (22 juillet), un armistice avait été conclu. Quelques jours après, sur un ordre parti de Paris, où Louis XVIII venait de rentrer, le général voulut procéder au licenciement de son armée, qu'il ne s'agissait de rien moins que de renvoyer sans armes et sans solde dans ses foyers, bien qu'on lui dût un arriéré de plusieurs mois. Rapp promit cependant d'adresser de vives réclamations au nouveau gouvernement pour la solde ; mais les soldats, pleins de défiance, refusèrent de poser les armes. Les relations inévitables de Rapp avec les alliés, au sujet d'une livraison de dix mille fusils qu'il

lui était enjoint de faire aux Russes, les avaient profondément irrités contre lui. Ils méconnaissent son autorité et investissent de tous les pouvoirs militaires un sergent au 7^e léger, nommé Dalouzy, qui prit l'engagement d'obtenir l'arriéré dans les vingt-quatre heures. Dalouzy fit aussitôt consigner chez eux les anciens officiers, et, malgré les reproches et les menaces du général, le retint prisonnier lui-même dans son hôtel, où il posta une compagnie de grenadiers. Il s'attacha ensuite à rassurer les habitants, alarmés de cette révolte, en adoptant diverses mesures de police et de discipline ; défense fut faite à tout militaire d'entrer dans un cabaret, sous peine de mort, et la même peine fut prononcée contre ceux qui seraient coupables du moindre attentat envers les personnes et les propriétés. Les collègues de Dalouzy l'aidèrent, du reste, admirablement dans cette partie si difficile de sa tâche. Enfin le conseil municipal, convoqué par le chef que l'armée s'était choisi, lui accorda une avance de sept cent mille francs, somme à laquelle montait l'arriéré. Dalouzy réunit sur-le-champ les troupes, leur adressa une harangue pleine de fermeté à la fois et de modestie, leur fit distribuer la solde, et se démit sans désenrayer du commandement. Les anciens officiers ayant alors repris leurs épées, le licenciement s'effectua sans opposition. Le roi fit grâce à Dalouzy, en récompense de l'intelligence qu'il avait montrée, et lui conserva son grade dans une des légions qui remplacèrent les régiments de ligne.

Nous passons sous silence une période de vingt-une années, d'ailleurs sans intérêt, pour arriver à la tentative d'insurrection de Louis-Napoléon Bonaparte. Préparée de longue main par un voyage secret qu'il avait fait à Strasbourg, par ses relations avec le colonel Vaudrey, commandant du 4^e régiment d'artillerie, et par les intelligences qu'il s'était ménagées parmi les autres officiers de la garnison, cette tentative avait pour but de mettre la ville la plus importante de la frontière au pouvoir du prince, qui dès lors disposant de forces considérables et d'un immense matériel, aurait marché sur Paris.

Le général Voirol, commandant la cinquième division militaire, et M. Chopin d'Arnouville, préfet du Bas-Rhin étaient instruits depuis longtemps des sourdes menées des conjurés. Ils en avaient même averti le gouvernement, et ils se flattaient d'étouffer sans peine une conspiration dont les principaux agents étaient surveillés : peu s'en fallut pourtant que ce mouvement ne réussît d'abord et qu'il ne s'étendît bien au-delà des limites du département. Le prince arrive à Strasbourg, le 28 octobre 1836, vers les dix heures du soir. Le colonel Vaudrey et le commandant Parquin, avec lesquels il a le lendemain une conférence, consentent à entrer dans le complot ; le même jour on se réunit à huit heures du soir, dans le but de se concerter. La garnison se composait de trois régiments d'infanterie, d'un bataillon de pontonniers et de trois régiments d'artillerie. Le 30 octobre, dès cinq heures du matin, Louis-Napoléon est présenté par le colonel Vaudrey, aux soldats du 4^e, réunis dans la cour du quartier d'Austerlitz, et il en est favorablement accueilli. Peu après, les insurgés arrêtent le général Voirol et le préfet, qui restent le premier sous la garde du commandant Parquin, le second sous celle de l'aide de camp du prince, M. de Persigny. Ils ne sont pas moins prompts à se saisir du télégraphe ; quant à l'arsenal, le colonel Vaudrey, dépositaire des clefs, est prêt à leur en ouvrir les portes.

Jusqu'à là tout semblait concourir au succès de l'entreprise. Mais le prince veut se présenter au régiment d'infanterie caserné à la Finckmatt. En se dirigeant de ce côté, il se trouve séparé de son cortège, dont la tête de colonne, par un inexplicable malentendu, a pris l'étroite ruelle qui lie la caserne au faubourg de Pierre : il n'en pénètre pas moins hardiment avec une partie de son escorte, dans la cour allongée de la Finckmatt, contiguë au rempart. Les soldats semblaient disposés à prendre son parti. Il s'avance au milieu d'eux, pour achever de les gagner à sa cause, lorsqu'à l'une des extrémités de la cour le bruit se répand que c'est le propre neveu du colonel Vaudrey et non point le

neveu de l'Empereur qui harangue ainsi les troupes. Un lieutenant, nommé Pleignier, profite de l'hésitation occasionnée par cette rumeur pour arrêter Louis Bonaparte ; les artilleurs saisissent l'officier lui-même, qui se débat avec courage entre leurs mains, tandis que les fantassins s'élancent pour le dégager. Le prince fait relâcher le lieutenant, dont la résolution énergique prolonge la crise. Cependant les artilleurs, assistés d'une soixantaine de canonniers à cheval s'étaient précipités au secours de leur colonel. D'abord ils renversent tout sur leur passage. L'infanterie recule en désordre, mais elle se reforme bientôt, et la baïonnette en avant, elle revient sur les artilleurs qu'elle accule contre la courtine du rempart. Ceux-ci, penchés sur leurs mousquets, n'attendent plus qu'une dernière agression pour tirer : un tumulte affreux remplit la cour ; au roulement des tambours, au cliquetis des armes, au piétinement des chevaux, se mêlent les cris d'une partie du peuple de la ville qui, du haut des murs, lance des pierres sur l'infanterie. Un combat sanglant paraît inévitable, quand Louis-Napoléon lui-même est emporté par cette mêlée tumultueuse : poussé avec une partie des siens, au milieu des rangs qui lui sont hostiles, il est fait prisonnier, ainsi que le colonel Vaudrey. Le lieutenant-colonel Taillandier, arrivait sur ces entrefaites. Il ordonne de tirer en l'air quelques coups de fusil qui suffisent pour disperser le peuple ; et pour faire cesser la résistance des artilleurs, il fait sortir de prison le colonel Vaudrey, dont la présence les décide à se soumettre.

Pendant ce temps, le général Voirol, rendu à la liberté, ressaisissait le commandement des troupes de la division ; le 5^e régiment d'artillerie et les pontonniers se débandaient à la nouvelle des événements de la Finckmatt ; et le commandant Parquin y était arrêté au moment où il se présentait pour secourir le prince. L'insurrection n'avait plus de chefs et la partie était perdue sans retour. Deux jours après, le général Voirol et le préfet d'Arnouville entraient dans la prison de Louis-Napoléon Bonaparte, et, sans répondre à aucune de ses questions, le faisaient monter dans une voiture qui l'emportait au galop des chevaux sur la route de Paris. On sait le reste : l'exil du prince en Amérique ; le procès de ses coaccusés devant la cour d'assises de Strasbourg ; et leur acquittement inattendu par le jury alsacien.

Strasbourg était, sous l'ancien régime, la capitale du gouvernement général de l'Alsace ; il y avait un gouverneur avec un lieutenant de roi et un commandant pour la ville, et un commandant avec un lieutenant de roi pour la citadelle. L'évêché, suffragant de Mayence, possédait lui-même un suffragant dans l'évêché d'Arath en Mésopotamie, dont le titulaire remplissait ordinairement les fonctions de vicaire général et desservait la cathédrale. L'évêque se qualifiait prince du Saint-Empire et landgrave d'Alsace ; on lui donnait toujours un évêque pour coadjuteur ; son revenu, le plus considérable de tous les sièges épiscopaux de France, ne s'élevait pas à moins de trois cent mille livres. Aux chanoines *capitulaires* seuls appartenait le droit de concourir à l'élection de l'évêque ; car, sur dralle, bâtie sur les plans d'Erwin de Steinbach, et à laquelle on reproche un défaut de proportion entre ses diverses parties ; mais rien ne peut rendre l'impression que l'on éprouve lorsque l'on contemple pour la première fois la façade et surtout la flèche de ce magnifique monument, dont la hauteur totale n'a pas moins de cent quarante-deux mètres douze centimètres, et égale presque celle de la grande pyramide de Memphis. C'est dans la cathédrale que l'on voit la belle horloge astronomique érigée, en 1842, par M. Schwilgué. Parmi les autres édifices religieux de Strasbourg, nous citerons le temple neuf ; l'église Saint-Guillaume, dont la construction remonte vers l'an 1300 ; et l'église Saint-Thomas, qui date du XI^e siècle : ce dernier monument renferme l'admirable tombeau du maréchal de Saxe, dû au ciseau de Pigale.

Depuis la révolution de 1830, le commerce a pris un développement considérable à Strasbourg : des canaux, des lignes de bateaux à vapeur, des chemins de fer y facilitent les relations. La capitale de l'Alsace communique, en effet, avec la mer du Nord par le Rhin, avec la Manche par le canal de la Marne au Rhin, avec la Méditerranée par le canal du Rhône au Rhin, et avec la mer Noire par le canal Louis et le Danube. Il est permis de prévoir pour la vieille cité, dans un avenir très prochain, le retour de ses jours les plus brillants de prospérité. L'industrie actuelle de Strasbourg consiste en fabriques de draps, de toiles et d'étoffes de coton, de toiles à voiles, de coutellerie, de bijouterie d'acier, de papiers peints, de poêles en faïence, de garance, d'huile, de moutarde, de potasse, de savon et de produits chimiques ; on y voit, en outre, des filatures de coton, des blanchisseries de toiles, des teintureries, des brasseries, et des raffineries de sucre.

Il serait trop long de nommer tous les personnages célèbres nés à Strasbourg : nous nous contenterons de citer ceux dont la réputation est universelle, tels que *Sébastien Brand*, poète satirique, dont le curieux ouvrage intitulé *la Nef des fous* fut traduit, au commencement du xvi^e siècle, dans toutes les langues littéraires de l'Europe ; *Daniel Specklin*, l'un des premiers architectes militaires de son temps ; *Ulrich Obrecht*, que nous avons déjà mentionné ; *J.-G. Scherz*, auteur d'un *Glossarium medii ævi*, *J.-J. Oberlin*, connu comme philologue et comme antiquaire ; l'abbé *Grandidier*, historiographe de France ; le savant helléniste *Richard Brunck*, les naturalistes *Hermann* et *Dietrich* ; les anatomistes *Lauth*, père et fils ; les deux *Schweighæuser* ; les chimistes *Spielmann* ; les mathématiciens *Arbogast* et *Kamp* ; le sculpteur *Ohmacht* ; l'habile ciseleur *Kirstein* ; les peintres *Hans Baldang Grün*, élève d'Albert Durer, et *Vendelin Dieterlin*, auquel on attribue l'invention de la peinture au pastel ; le poète *F.-G.-J.-N. Andrieux* ; le musicien professeur, *Dumonchau* ; son neveu, *Auguste Dumonchau*, jeune littérateur, mort à la fleur de l'âge et qui donnait de grandes espérances ; le maréchal *Kellermann*, duc de *Valmy*, et l'illustre général *J.-B. Kléber*, dont on admire la belle statue sur l'une des places de la ville. Parmi les hommes distingués qui sans être nés à Strasbourg y ont passé leur vie, nous indiquerons *Jean Geiler de Keyserberg*, célèbre prédicateur que toute l'Allemagne se disputait ; *Jean Sturm*, l'un des plus fameux pédagogues du XVI^e siècle ; l'historien *Sleidan* ; *Jean Schiller* ; le jurisconsulte *J.-D. Schœpflin*, dont les œuvres sont encore l'une des sources les plus sûres de l'histoire de la province ; *Koch*, continuateur de l'école diplomatique du précédent ; et *Fodcré*, le père de la médecine légale en France. Il est inutile d'ajouter que la ville de Strasbourg compte *Jean Gutenberg* au nombre de ses enfants d'adoption ; fière d'avoir donné asile à l'inventeur de l'imprimerie, elle lui a élevé une statue en bronze sur la place de son marché aux herbes. Cette belle statue est l'œuvre de notre grand sculpteur David (d'Angers), dont le nom et le génie vont de pair avec toutes les gloires et s'y rattachent naturellement : des fêtes magnifiques en accompagnèrent l'inauguration qu'on eut l'heureuse idée de faire coïncider avec le quatrième anniversaire séculaire de l'invention de l'imprimerie (24, 25 et 26 juin 1840).

Bibliographie

Silbermann, *Histoire locale de Strasbourg (Localgeschichte der Stadt Straszburg)*. — Grandidier, *Histoire de l'église de Strasbourg*. — Fargès-Méricourt, *Description de Strasbourg*. — B. Bernbard, *Essai sur l'histoire municipale de Strasbourg*. — Ch. Schmidt, *Description de Strasbourg*. — Hautemer, *Description de Strasbourg*. — Hermann, *Notice sur Strasbourg*. — Blessig, *Discours prononcé le jour de l'anniversaire de la réunion de Strasbourg à la France*. — Strobel, *Histoire de l'Alsace (Geschichte des Elsasses)*. — *Victoires et conquêtes des Français*. — Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*. — F. de Persigny, *Relation de l'entreprise du prince Louis-Napoléon*. — *Biographie universelle*. — Bûchez, *Histoire parlementaire de la Révolution*. — A. Luchet, *Récit de l'inauguration de la statue de Gutenberg*.

Le directeur de l'*Histoire des villes de France* croit devoir prendre sous sa responsabilité toute la partie moderne de l'histoire de Strasbourg (1789-1840). Ce rapide aperçu lui a donné l'occasion de relever quelques erreurs qui ont encore cours en Alsace même sur les deux commissaires extraordinaires de la Convention, Saint-Just et Le Bas ; travail de rectification dont son ami M. Philippe Le Bas, de l'Institut, lui a facilité l'exécution, en mettant à sa disposition de précieux documents inédits sur l'histoire de la période révolutionnaire à Strasbourg.

Article de M. Émile Jolibois et M. X. Mossmann, bibliothécaire adjoint de la Ville de Colmar, publié dans *l'Histoire des villes de France* d'Aristide Guilbert - 1853 – Collection personnelle
Texte retranscrit par Norbert Pousseur pour compléter la page sur Strasbourg du 18 au 19^{ème} siècle